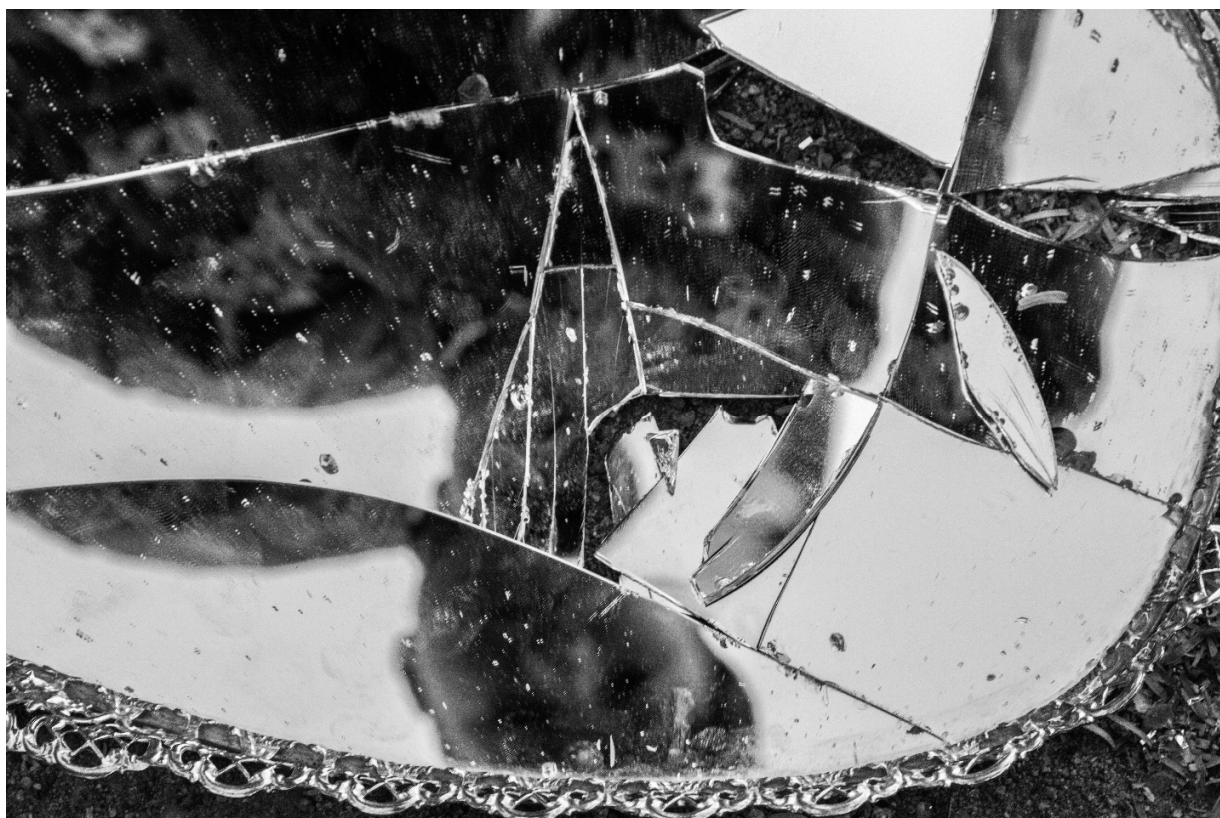


Juin 2026



Rapport final

Violences domestiques envers les personnes âgées avec
un parcours migratoire: étude et recommandations
(VPA-MIGR)

Delphine Roulet Schwab, Floriane Roulet Jeanneret, Gabriela Rauber et Rafael Fink

Avec le soutien financier de :

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes soutient le projet au moyen des aides financières.
Avec le soutien financier de Prévention suisse de la criminalité (PSC).

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes et les organisations qui ont contribué à la réalisation de cette recherche, en particulier les personnes âgées avec un parcours migratoire et les professionnel·les de terrain qui nous ont accordé leur temps et leur confiance. Nous adressons également un merci particulier aux personnes qui nous ont aidé dans le recrutement, ainsi qu'aux expert·es externes et aux membres du Groupe de pilotage.

Membres du Groupe de pilotage :

- Aide aux victimes Suisse, Martin Allemann
- Centre de compétence national Vieillesse sans violence, Ruth Mettler Ernst
- Entraide protestante suisse EPER / Forum Age et Migration, Elma Hadžikadunić
- Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Vinciane Rouiller

Expert·es externes consulté·s :

- Prof. Claudio Bolzman, Professeur honoraire, Haute Ecole de travail social Genève (hets) HES-SO, Président du Forum Age et Migration
- Mme Leila Nicod, experte consultante dans le domaine de la santé et de la migration, membre du comité du Forum Age et Migration

Note : Ce travail se base sur des données concernant un profil de personnes âgées issues de la migration fréquent en Suisse (sans être exclusif), c'est-à-dire provenant de pays européens, ayant immigré en tant que jeune adulte et ayant construit leur vie en Suisse, et de milieu socio-économique généralement modeste. Les conclusions et recommandations issues de cette démarche concernent en premier lieu ce sous-groupe de population. Elles possèdent toutefois un caractère transversal, qui peut s'appliquer en partie à d'autres sous-groupes, comme les seniors hautement qualifiés et ayant des situations économiques favorables ou des personnes âgées d'origine extra-européenne et ayant un statut de séjour précaire.

Crédit photo :

Miroir brisé, photo libre de droits de [Savannah Bolton](#) sur [Unsplash](#)

1. Contexte

Selon le rapport du Conseil fédéral « Prévenir la violence sur les personnes âgées » (2020), 300'000 à 500'000 personnes âgées de plus de 60 ans sont concernées chaque année par la violence en Suisse. Exercée intentionnellement ou non, cette violence prend différentes formes (psychologique, physique, financière, sexuelle, négligence). Elle est le plus souvent le fait de l'entourage proche (conjoint·e, enfants adultes, voisin·es, etc.) et a lieu dans le contexte du domicile. La violence porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique, sexuelle, financière et sociale. Elle a des conséquences majeures tant sur la santé des individus que sur la société dans son ensemble. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), elle est associée à de nombreux troubles physiques (blessures, maladies chroniques) et mentaux (dépression, anxiété, stress post-traumatique), avec des impacts durables sur le bien-être des victimes. Elle engendre également des coûts sociaux et économiques importants, notamment en matière de soins de santé, de perte de productivité et de services sociaux (Organisation mondiale de la Santé, 2002).

La violence domestique constitue un phénomène transversal qui touche l'ensemble des milieux socio-économiques, indépendamment du niveau de revenu, d'éducation ou du statut social. Les recherches en santé publique montrent que la violence peut concerner toute personne, quels que soient l'âge, le genre ou la position sociale, bien que certaines populations soient plus exposées en raison des inégalités structurelles (Armstead et al., 2021). De même, les analyses internationales indiquent que la violence traverse toutes les sociétés et classes sociales, confirmant son caractère universel et systémique (Armstead et al., 2021 ; Organisation mondiale de la Santé, 2025).

La violence domestique envers les aînés·es représente un sujet tabou. Le nombre de cas non signalés est important et beaucoup de situations restent dans l'ombre. Les statistiques suisses indiquent que les personnes âgées victimes de violences domestiques n'ont que rarement recours aux ressources d'aide existantes, telles que les centres d'aide aux victimes LAVI, les consultations de médecine des violences, les hébergements d'urgence et la police (Krüger et al., 2020 ; Roulet Schwab, 2022). Selon la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS (2024), les personnes de 64 ans et plus ne représentaient que 4,2 % des consultations avec des victimes effectuées par les centres d'aide aux victimes LAVI en 2022.

Comme le montre une étude mandatée par Prévention Suisse de la Criminalité et menée par l'Institut et Haute École de la Santé La Source / senior-lab (HES-SO) (Roulet Schwab et al., 2022), les principaux freins à la demande d'aide en cas de violences domestiques chez les seniors sont la honte, la peur des conséquences et la mise en balance entre l'effort nécessaire en regard de leur état de santé et les possibilités perçues d'amélioration de la situation. Beaucoup de personnes âgées craignent ainsi de devoir aller en EMS, de déclencher un engrenage et de perdre le contrôle sur la suite des événements ou de mettre en péril les relations avec leurs proches. Ces générations ont de plus pour habitude de régler les problèmes en famille et sont réticentes à parler de leur situation privée à l'extérieur.

En ce qui concerne la violence de couple chez les seniors, une étude qualitative nationale (Roulet Schwab et al., 2023 ; Roulet Schwab et al., 2024), réalisée en 2022-2024 par la Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et le senior-lab et co-financée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, indique que la violence de couple chez les seniors présente globalement les mêmes caractéristiques que

chez les couples plus jeunes. Elle est marquée par une omniprésence de la violence psychologique et du contrôle coercitif, associée fréquemment à des violences physiques et sexuelles. Elle présente également très souvent des stratégies d'isolement social et familial de la victime. La violence est généralement apparue dès le mariage et peut durer depuis des décennies (parfois 60 ans). Le passage à la retraite constitue un moment à risque et peut exacerber une dynamique de violence déjà présente ou sous-jacente.

Comme le souligne cette étude, les problèmes sociaux et de santé liés à l'avancée en âge (p.ex. réduction de la mobilité, dépendance envers le-la conjoint·e, nonaccès à internet) se surajoutent très souvent à celui de la violence et complexifient l'accès aux ressources d'aide pour les victimes âgées. La méconnaissance des possibilités d'aide, la honte, la peur des conséquences, la non-adaptation des prestations (par ex. consultation uniquement sur place) et les normes générationnelles (par ex. ne pas montrer ses difficultés à l'extérieur) constituent également des freins importants. Les victimes âgées attendent ainsi généralement très longtemps (parfois des décennies) avant de demander de l'aide professionnelle. Le fait de disposer dans son entourage d'une personne de confiance (ami·e, voisin·e, professionnel·le) représente une ressource essentielle pour oser faire le pas.

Selon l'Office fédéral de la statistique (2022), près de 400'000 personnes de 65 ans et plus sont issues de la migration, dont plus de 300'000 font partie de la première génération. Cela signifie que près d'un quart de toute la population de 65 ans et plus résidente en Suisse (env. 1.6 millions de personnes) a un parcours migratoire. Les recherches et les statistiques montrent qu'une large majorité de personnes âgées issues de la migration reste en Suisse après la retraite (Bolzman, Fibbi & Vial, 2006 ; Bolzman, Gakuba & Minko, 2016 ; Bolzman, Kaeser & Christe 2017 ; Bolzman & Vagni, 2015 ; Ciobanu et Bolzman, 2019). Parmi cette population, les nationalités les plus représentées sont l'Italie (64'284 personnes) et les Pays de l'ex-Yougoslavie (24'900 personnes). Les personnes de 50 à 64 ans, qui arriveront à la retraite dans les prochaines années, proviennent quant à elles principalement d'Italie (69'808 personnes), des Pays de l'ex-Yougoslavie (56'845 personnes), du Portugal (56'720 personnes) et des Pays hors Europe (48'877 personnes). La population âgée issue de la migration, de nationalité suisse ou étrangère, dispose globalement d'un niveau de formation, d'un état de santé et de ressources financières inférieurs à la moyenne de la population suisse.

Comme le met en évidence une étude réalisée par le senior-lab en 2021 sur mandat de l'Etat de Vaud (Fink et al., 2021), les seniors avec un parcours migratoire semblent rencontrer des problèmes relativement importants dans l'accès à l'information et aux prestations qui leur sont dédiées. Ces difficultés augmentent en parallèle aux barrières liés aux compétences linguistiques, au niveau de formation et aux ressources financières et sociales. Un focus group réalisé avec des bénéficiaires du programme « Age et migration » de l'Entraide protestante suisse (EPER) a ainsi montré un fort lien de dépendance des personnes âgées issues de la migration envers leurs enfants pour accéder à des informations, puis aux prestations et une disparité importante selon les ressources disponibles. Les seniors interviewé·es affirmaient pourtant avoir un réel besoin et/ou un intérêt pour accéder à plusieurs prestations à caractère financier, sanitaire, social ou culturel, dont ils n'avaient pas connaissance ou qui s'avéraient difficilement accessibles. Ces données rejoignent l'expérience des organisations membres du Forum national Age et Migration, qui soulignent sur leur site web que « les migrants âgés sont souvent mal ou insuffisamment informés quant aux prestations auxquelles ils ont droit (services d'aide et de soins à domicile, EMS, services d'assistance assurés par des œuvres d'entraide, offres de conseil, possibilité de participer à des projets pour la vieillesse, etc.).

Lorsqu'ils ont des questions sur la vie au troisième âge en Suisse, ils ont tendance à solliciter les associations de migrants plutôt que les services d'information officiels des institutions suisses ».

La migration peut constituer un facteur de vulnérabilité supplémentaire, susceptible de complexifier l'accès à des prestations d'aide en cas de violences domestiques. Les personnes âgées issues de la migration en Suisse peuvent être particulièrement réticentes à révéler des situations de violences domestiques, en raison du rôle central du statut de séjour et de la dépendance économique. Lorsque le permis est lié au conjoint, la crainte de perdre le droit de résidence en cas de séparation constitue un frein majeur au signalement (Centre social protestant Genève, 2025 ; Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers [ODAE], 2011). Cette peur est renforcée par les exigences administratives et la difficulté de prouver la gravité des violences, ce qui peut dissuader les victimes d'entamer des démarches (Khazaei, 2019). La dépendance financière et le risque de recourir à l'aide sociale – pouvant affecter le permis – accentuent encore cette réticence (Centre social protestant Genève, 2025).

Plus largement, la littérature montre que le statut migratoire peut être instrumentalisé dans les relations abusives (menaces d'expulsion ou de perte de ressources), contribuant à maintenir le silence des victimes (Alsinai et al., 2023 ; King's College London, 2019). Chez les personnes âgées migrantes, ces obstacles peuvent être amplifiés par l'isolement social et linguistique, limitant davantage l'accès aux aides et la visibilité des violences (Alsinai et al. 2023 ; Centre social protestant Genève, 2025 ; Khazaei, 2019 ; King's College London, 2019 ; Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), 2011).

Les personnes âgées ayant un parcours migratoire peuvent de plus craindre d'être confrontées à des formes de violence légale et administrative, qui s'ajoutent aux violences domestiques vécues. Les recherches montrent que certaines pratiques administratives — telles que les procédures de séjour restrictives, les exigences probatoires élevées ou les décisions de renvoi — peuvent être perçues comme une « violence institutionnelle » entravant la sortie des situations de violence et la reconstruction des victimes (ODAE, 2022 ; Khazaei, 2019). Plus largement, la littérature souligne que les dispositifs migratoires peuvent produire des formes de contrôle et de vulnérabilisation spécifiques, relevant de violences structurelles ou administratives qui viennent se superposer aux violences interpersonnelles (Hily & Poirat, 2020 ; Khazaei (2019) ; Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) ; Oeschger, 2024).

2. Objectifs et méthodologie

Face à ces constats, la Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO)/senior-lab, en collaboration avec l'Aide aux victimes Suisse, le Centre de compétence national Vieillesse sans violence, l'EPER/Forum Age et Migration et la Prévention suisse de la criminalité a conduit, en 2024-2026, une étude nationale qualitative, afin de :

- 1) **mieux comprendre les perceptions, expériences et besoins de personnes âgées de 60 ans et plus avec un parcours migratoire** (originaires d'Italie, des pays des Balkans et du Portugal) **et de professionnel·les des domaines du vieillissement, des violences domestiques et de la migration** en lien avec l'accès aux ressources d'aide en cas de violences domestiques ;

- 2) **formuler des recommandations et une liste priorisée de mesures** pour améliorer l'accès des personnes âgées avec un parcours migratoire aux ressources d'aide en cas de violences domestiques.

Pour mieux saisir les perceptions, expériences et besoins de personnes de plus de 60 ans avec un parcours migratoire (originaires d'Italie, du Portugal, d'Espagne et des pays des Balkans) en lien avec les violences domestiques, 13 entretiens semi-structurés ont été réalisés entre décembre 2024 et juin 2025 :

- 6 entretiens en Suisse romande (4 femmes et 2 hommes – 3x Kosovo, 2x Portugal, 1x Espagne).
- 5 entretiens en Suisse allemande (4 femmes et 1 homme – 3x Italie, 1x Portugal, 1x Serbie).
- 2 entretiens au Tessin (1 femme et 1 homme – Italie).

A l'origine, le projet prévoyait la réalisation de 12 entretiens, mais finalement 13 entretiens ont pu être conduits. Une bonne saturation (Guest et al. 2006) des données a été atteinte, l'ajout d'entretiens supplémentaires n'apportant en effet pas de nouveaux éléments centraux.

Dans le cadre de cette recherche, le focus a été mis sur les personnes âgées de 60 ans et plus (et non 65 ans et plus), afin de prendre en compte les situations de retraite anticipée, de chômage proche de l'âge de la retraite et le vieillissement prématuré lié à l'exercice de métiers pénibles physiquement (économie domestique, construction, restauration ; situations souvent au bénéfice de rente AI avant rente AVS). Au moment de l'entretien, les participant-es avaient entre 59 ans et 90 ans (moyenne : 71 ans ; médiane 71 ans).

L'équipe de projet a recruté les participant-es en mobilisant ses réseaux professionnels et privés, en privilégiant l'appui d'une personne de confiance connue des personnes interviewées. Au vu de l'aspect tabou du thème et de la difficulté à recruter des personnes victimes (déjà documentée dans notre précédente recherche (Roulet Schwab et al. 2024)), nous avons décidé de recruter des personnes âgées « tout venant » avec un parcours migratoire, sans cibler spécifiquement des personnes âgées issues de la migration ayant été victimes de violences domestiques. Une des interviewées de la présente étude avait toutefois été victime de violence de couple après l'âge de 55 ans.

Il est à noter qu'il s'agissait globalement de personnes âgées arrivées en Suisse en tant que jeunes adultes et ayant appris la langue de leur région d'accueil¹. Ces personnes étaient donc plutôt bien intégrées en Suisse, malgré un niveau de formation généralement peu élevé et le fait qu'elles aient généralement travaillé dans des fonctions peu qualifiées (voir Tableau 1).

Nous tenons également à souligner que les personnes âgées issues de la migration représentent des profils variés avec des réalités de vie multiples, au-delà des stéréotypes. Le terme « migration » - tout comme celui de « personnes âgées » - ne peut de ce fait pas se référer à un parcours de vie homogène, mais plus à une riche diversité de profils et de trajectoires de vie. Il en est de même de l'origine nationale, qui renvoie elle-aussi à des réalités diverses, notamment selon la région d'origine et le milieu socio-économique des personnes concernées.

¹ Pour l'un des entretiens en Suisse romande, une collaboratrice de l'EPER était présente pour aider à la traduction quand nécessaire.

Tableau 1 : Informations socio-démographiques

N°	Région	An-née de nais-sance	Âge*	Genre	Pays d'ori-gine	Nationa-lité-s	Statut de sé-jour en Suisse	Période de vie quand venu-e vivre en Suisse***	Situation familiale	Dernière activité profession-nelle exercée
1	CH-FR	1966	59	F	Espagne	suisse (née en Es-pagne)	Nationalité CH	adolescente	divorcée de son dernier ma-riage, 4 enfants, 5 petits-en-fants	téléphoniste-réceptionniste (et couture pendant 3 ans dans un atelier protégé)
2	CH-FR	1954	70	H	Portugal	suisse et portugais	Nationalité CH	adulte	marié, 2 enfants, 1 petit-enfant	logisticien d'étage
3	CH-FR	1955	70	H	Kosovo	suisse**	Nationalité CH	adulte	veuf, 2 enfants	animateur social (en Suisse)
4	CH-FR	1962	63	F	Kosovo	kosovare et suisse	Nationalité CH	adulte	mariée, 3 enfants	femme de chambre et gestion conciergerie
5	CH-FR	1960	64	F	Kosovo	kosovare	permis C	adulte	mariée, 3 enfants	comptable
6	CH-FR	1954	71	F	Portugal	portugaise	permis C	adulte	divorcée, 2 enfants dont 1 fils décédé; petits-enfants	ouvrière (en Suisse)
7	CH-DE	1949	76	H	Italie	italienne et suisse	Nationalité CH	adolescent	remarié, 2 fils issus du premier mariage	maçon, puis contremaître dans le bâtiment
8	CH-DE	1952	73	F	Portugal	portugaise	Permis C	adulte	veuve, 2 fils avec leur propre fa-mille	ouvrière textile, puis femme de ménage dans différents ménages
9	CH-DE	1947	78	F	Serbie	serbe et suisse	Nationalité CH	adulte	mariée, 1 fille	employée de service
10	CH-DE	1950	75	F	Italie	italienne et suisse	Nationalité CH	adulte	mariée, 1 fille (et une 2ème fille décédée très jeune)	employée de nettoyage
11	CH-DE	1952	73	F	Italie	italienne	pas d'indica-tion	adulte	mariée, 2 filles	femme au foyer
12	CH-IT	1935	90	F	Italie	suisse et italienne	Nationalité CH	jeune adulte	divorcée, 1 fille	a travaillé dans le nettoyage et l'industrie
13	CH-IT	1963	61	H	Italie	suisse et italienne	Nationalité CH	adulte	marié, sans enfants	directeur des achats dans une multinationale

* âge au moment de l'entretien (approximatif si seule l'année de naissance est connue)

** pas d'indication si nationalité kosovare aussi

*** enfant; adolescent/ jeune adulte/ adulte/ adulte de 60+

Trois focus groups en ligne (un par principale région linguistique) ont également été conduits entre avril et mai 2025. Ces focus groups ont été réalisés avec des professionnel.le.s des domaines du vieillissement, des violences domestiques et de la migration (voir Tableau 2.).

Ils avaient pour objectif d'identifier des mesures concrètes permettant de renforcer la sensibilisation des personnes âgées avec un parcours migratoire aux violences domestiques et de faciliter l'accès aux ressources d'aide existantes. Ces mesures ont été priorisées par les participant-es durant les ateliers selon leur faisabilité et leur impact (classement sur une matrice à deux axes).

Tableau 2 : Organisations ayant participé aux focus groups et régions linguistiques

Domaine du vieillissement	
Pro Senectute	Suisse allemande, Suisse romande et Suisse italienne
Délégation cantonale aux seniors	Suisse romande
Association d'aîné-es	Suisse italienne
Organisation nationale active pour développer les communes pour davantage de convivialité pour les seniors	Suisse allemande
Domaine des violences domestiques	
Centre LAVI	Suisse romande et Suisse italienne
Délégation cantonale à la violence domestique	Suisse italienne
Police cantonale (Service de protection des seniors et Service d'intervention contre la violence domestique)	Suisse allemande
Centre de compétence national Vieillesse sans Violence	Suisse allemande
Domaine de la migration	
Croix-Rouge	Suisse allemande et Suisse romande
EPER	Suisse romande
Délégation cantonale à l'intégration des étrangers-ères	Suisse italienne
Centre social protestant	Suisse romande

Un Groupe de pilotage, composé des organisations partenaires du projet (voir plus haut), a accompagné l'étude aux différentes étapes de sa réalisation (élaboration des grilles d'entretien, recrutement, analyse des données, priorisation des mesures, diffusion des résultats du projet), afin de l'ancrer dans la pratique et d'assurer un transfert optimal de connaissances et d'expériences entre recherche et terrain.

Les organisations représentées dans le Groupe de pilotage avaient déjà collaboré avec succès dans le cadre de plusieurs projets :

- [Campagne nationale de sensibilisation sur les violences envers les personnes âgées](#), menée par Prévention suisse de la criminalité en collaboration avec Aide aux victimes Suisse et le Centre de compétence national Vieillesse sans violence (lancement fin mars 2023),
- [Campagne nationale de sensibilisation sur la violence de couple chez les seniors](#), menée par la Haute Ecole de la Santé La Source, le senior-lab et le Centre de compétence national Vieillesse sans violence en collaboration avec de nombreuses organisations nationales des domaines de la vieillesse et des violences domestiques, dont Prévention suisse de la criminalité et Aide aux victimes Suisse (co-financement par le BFEG, lancement mi-décembre 2023),
- Campagne sur les violences envers les personnes âgées menée par Aide aux victimes Suisse avec la collaboration de Prévention suisse de la criminalité et du Centre de compétence national Vieillesse sans violence (co-financement BFEG, lancement février 2024).
- Mandat de l'Etat de Vaud « Réalisation de focus groups dans le cadre de la stratégie "Vieillir 2030" » réalisé par la Haute Ecole de la Santé La Source, le senior-lab et la HETSL, en collaboration avec l'EPER/Forum national Age et Migration.

Il est à noter que cette étude constitue une recherche qualitative et de nature exploratoire, au vu du peu de données disponibles sur la thématique des violences domestiques envers les personnes âgées avec un parcours migratoire en Suisse. Les entretiens réalisés permettent donc de dégager des tendances générales, qui renseignent sur les perceptions et expériences indirectes des interviewé·es. Lors de l'analyse, les résultats des entretiens et des focus groups ont été croisés, afin d'estimer dans quelle mesure les expériences et perceptions des professionnel·les rejoignent celles des personnes âgées avec un parcours migratoire.

Sur la base de l'ensemble de ces données, l'équipe de recherche a dégagé six recommandations s'inscrivant dans quatre axes (1. Information, 2. Formation, 3. Contacts sociaux, 4. Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle) et a décliné ces recommandations en 24 mesures concrètes. Elles ont ensuite été soumises pour commentaires aux membres du Groupe de pilotage (Aide aux victimes Suisse, Centre de compétence national Vieillesse sans violence, EPER/Forum Age et Migration, Prévention suisse de la criminalité,) et à deux expert.es externes issues du domaine de la migration, qui les ont commentées et priorisées.

Ces recommandations et mesures pour améliorer l'accès des personnes âgées avec un parcours migratoire aux ressources d'aide en cas de violences domestiques en Suisse s'adressent aux responsables des administrations et organisations fédérales, cantonales et communales des domaines de la vieillesse, de la santé, du social et de la migration. Elles sont présentées au chapitre 5, accompagnées de propositions d'implémentation du Groupe de pilotage, permettant de rendre plus concrètes et de prioriser les actions à entreprendre. Une mise en lien entre ces mesures et les champs d'action du Programme national d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées est également proposée au chapitre 6.

3. Résultats

3.1 Perceptions et expériences des personnes âgées interviewées en lien avec les violences domestiques

Afin de faciliter l'entrée en matière dans le sujet et de permettre une mise en perspective des points de vue des personnes âgées interviewées, nous avons basé les entretiens sur la discussion d'une situation fictive sous forme de vignette. Ce cas était inspiré de plusieurs situations réelles. Nous avons lu la situation (vignette) à chaque interviewé·e pendant l'entretien, en lui montrant également une copie papier pour soutenir sa compréhension. Comme déjà mentionné, il est à noter que, globalement, les personnes âgées interviewées maîtrisaient relativement bien la langue locale. Nous présentons ici l'analyse des propos des interviewé·es âgé·es en lien avec la vignette.

La vignette s'énonçait en trois parties, intercalées de questions.

Situation – partie I.

Madame D. a 70 ans et Monsieur D. 74 ans. Ils sont venus en Suisse dans les années nonante avec leurs deux enfants d'âge scolaire. Monsieur D. a trouvé du travail comme ouvrier sur des chantiers. Madame D. est restée à la maison pour s'occuper des enfants et du foyer. Habitant dans une région assez isolée et étant souvent à la maison, elle a peu appris le français. C'est Monsieur qui se chargeait des démarches administratives et des contacts avec l'extérieur.

Depuis une vingtaine d'années, Monsieur a des problèmes de santé (maux de dos, diabète, hypertension). Ne pouvant plus travailler comme ouvrier, il a été à l'AI (assurance invalidité) pendant quelques années avant l'âge de la retraite. Pour compléter le revenu du couple, Madame a commencé à faire des ménages dans des familles. D'un tempérament depuis toujours assez autoritaire, Monsieur a mal vécu le fait de ne plus travailler et de dépendre financièrement de sa femme. Il a commencé à fréquenter régulièrement le bistrot du village et à crier sur sa femme à la moindre occasion (repas trop cuit, retard de quelques minutes, etc.). Quand elle revenait des commissions, il contrôlait chaque fois le ticket et la monnaie. Il lui est aussi arrivé de la gifler et de la forcer lorsqu'elle ne voulait pas faire son « devoir d'épouse » au lit.

Toutes et tous les participant·es ont dit trouver la situation problématique, mais malheureusement courante. Elles et ils ont relevé qu'il s'agit d'une situation « enlisée », et qu'il était difficile de savoir par où l'empoigner. La grande majorité des interviewé·es a fait référence dans ses commentaires à des personnes connues (ou dont elles et ils avaient entendu parler) et qui avaient vécu une situation un peu similaire. Beaucoup ont souligné, dans ces situations, des manques de respect récurrents et leur enracinement dans l'histoire du couple.

De nombreuses et nombreux participant·es ont souligné la dépendance de l'épouse vis-à-vis de son mari, ainsi que le « modèle patriarcal » présent derrière le fonctionnement du couple. Les problèmes de santé de Monsieur ont été pointés du doigt comme déclencheurs de l'attitude de Monsieur envers son épouse. Selon les interviewé·es, l'époux se sent dévalorisé de ne plus pouvoir subvenir aux besoins du ménage par son travail, et ceci est renforcé par le fait que Madame, dans la nouvelle situation, contribue au revenu par son activité de femme de ménage.

Une participante issue des Balkans a souligné d'emblée, en réaction à la première partie de la vignette, que « les problèmes de santé changent les gens » et elle a fortement regretté l'attitude de Monsieur envers sa femme. Une participante a aussi évoqué le problème d'alcoolisme probable de Monsieur. La majorité des interviewé·es a mis l'accent sur une dynamique de fonctionnement « machiste » au sein du couple et a parlé de « violence » dans la relation. Une participante, ancienne victime, a proposé des solutions relevant du juridique tout au long de la vignette (dépôt de plainte, tribunal).

Situation partie 2

Il y a 3 ans, Monsieur D. a fait un AVC (accident cardio-vasculaire) qui l'a laissé complètement paralysé du côté gauche. Il se déplace en chaise roulante, a besoin d'aide pour manger et se laver, et il ne peut plus quitter seul la maison. Madame D. s'occupe de lui au quotidien, en plus des quelques ménages qu'elle continue à faire de temps en temps. Elle-même a des problèmes de santé et est en fort surpoids. Elle perd souvent patience avec son mari, lui tire fortement le bras quand elle l'habille et le critique constamment (« tu es pire qu'un bébé », « tu me fais honte », « tu n'es plus un vrai homme »). Quand elle en a marre de devoir s'occuper de lui et qu'elle veut avoir la paix un moment, elle lui donne une forte dose de médicaments anti-douleurs pour qu'il dorme. Monsieur est très en souci que la situation remonte aux oreilles de sa famille au pays.

Bon nombre de participant·es, en particulier les interviewés hommes, a considéré le retournement de situation et l'attitude de « vengeance » de Madame comme très négatifs. L'attribution d'une forte dose de médicaments pour que Monsieur dorme a été jugée comme très choquante. Toutefois, plusieurs interviewé·es soulignent la très forte sollicitation de Madame pour aider son mari en mauvaise santé et son possible surmenage. Elles et ils font ainsi preuve d'une certaine compréhension envers son comportement (voire d'une forte compassion pour une interviewée). Cette attitude de compréhension et de compassion a surtout été exprimées par les femmes interviewées, et dans une moindre mesure par certains hommes.

Des solutions comme de l'aide et des soins à domicile pour alléger la situation ont été proposées comme pistes pour diminuer la violence. Une participante a mentionné que Monsieur était conscient (dans le sens qu'il avait sa capacité de discernement) et que ce serait à lui de demander de l'aide, aussi dans le but d'alléger la charge pour Madame.

Le souci que la situation remonte aux oreilles de la famille au pays a été pris tout à fait au sérieux par les participant·es. Plusieurs personnes interviewées ont par ailleurs souligné spontanément que la famille au pays n'était pas à considérer comme une ressource : ce n'était ainsi pas une option que la famille au pays fasse venir Monsieur D. pour s'occuper de lui.

Situation partie 3

Le fils du couple est marié et a trois enfants. Il est au chômage depuis plusieurs mois. Il s'occupe des démarches administratives et des paiements de ses parents. Il utilise leur carte bancaire et a installé leur système de e-banking sur son ordinateur. A la fin du mois, il lui arrive régulièrement d'utiliser la carte de ses parents pour payer ses propres achats ou de faire un versement sur son propre compte depuis leur système de e-banking. Ses parents ne sont pas au courant. Certains mois, quand il a fait des dépenses importantes sur leur compte, ses parents se trouvent en difficulté pour payer certaines factures. S'ils posent des questions, il leur explique que tout a beaucoup augmenté et qu'ils ont une petite retraite.

Il est intéressant de constater que la réaction individuelle des interviewé·es sur cette partie de la vignette a été plus contrastée, notamment selon leur pays d'origine. Pour la plupart des participant·es originaires

des Balkans, ce type de fonctionnement n'a pas surpris, voire - pour une personne - a été considéré comme « courant », en tous cas dans une certaine mesure. D'après les interviewé·es originaires des Balkans, il est assez habituel que plusieurs générations de la même famille habitent sous le même toit en partageant des ressources financières (sans pour autant que cela constitue de la violence économique). Cependant, l'attitude du fils dans la vignette a été ici désapprouvée par les interviewé·es parce qu'il profite en quelque sorte de la situation. Chez la plupart des participant·es avec un parcours migratoire venant d'un pays latin, l'attitude du fils a été décrite, de manière plus forte, comme scandaleuse et a été nommée avec le terme de « vol ». Ces participant·es ont relevé que, moralement, il s'agissait d'une attitude choquante de la part du fils envers ses parents. En parler au fils, voire à la belle-fille, constituerait une solution, selon ces interviewé·es. Si passer par le dialogue ne fonctionnait pas, il serait, selon elles et eux, nécessaire d'appeler la police.

Nous pouvons observer, tout au long de la discussion de la vignette, que la grande majorité des interviewé·es a utilisé² et détaillé le terme « violence ». Les mots employés vont de « violence psychologique », « emprise », « isolement », « violence financière », « violence physique et viol » à « violence sexuelle ». D'autres interviewé·es ont utilisé le terme « violence » uniquement en référence à la violence physique.

Chez plusieurs participant·es, toutefois, le terme « violence » n'était pas nécessairement celui employé spontanément, même si la situation était reconnue par toutes et tous comme problématique. Le terme d'« agressivité » a ainsi été préféré par plusieurs personnes. Que le terme « violence » ait été utilisé ou pas par l'interviewé·e, il était frappant de constater le grand nombre de situations que les participant·es connaissaient et identifiaient comme problématiques, dont certaines avaient entraîné le divorce.

Quelques exemples de situations évoquées par des participant·es par association avec la vignette

- Un fils à l'étranger recevait de l'argent pour acheter des « couches » pour sa mère incontinente, mais utilisait l'argent pour autre chose.
- Le mari d'une connaissance avait des problèmes de santé et était parfois agressif envers son épouse. L'interviewé·e relève que l'épouse parlait très peu de la situation et que c'est difficile d'en parler pour cette génération.
- Un mari a commencé à ne plus payer les primes d'assurance maladie de son épouse, sans l'en informer. Des dettes se sont accumulées.
- La fille adulte - qui s'occupe de gérer les finances de ses parents, qui sont pauvres, - elle n'a elle-même « pas un bon travail », mais s'achète régulièrement des nouveaux vêtements, part en vacances. L'interviewé·e soupçonne que la fille s'approprie de l'argent des parents.
- Un couple qui vivait dans un immeuble avait beaucoup de conflits. L'épouse faisait dormir son mari alcoolique dans le couloir.

² Au niveau de l'usage ou pas du terme de « violence », il est à garder en tête que les personnes interviewées (60 ans et plus avec un parcours migratoire) ont une langue maternelle autre que la langue de l'entretien, à l'exception des Italiens et Italiennes. Il est donc possible que leurs réponses aient été différentes si la réflexion avait été menée dans leur langue maternelle.

3.2. Influence de l'avancée en âge et de la migration

Bien que le contenu des focus groups avec les professionnel·les ait porté sur l'identification de mesures de prévention (et non sur la discussion d'une situation sous forme de vignette), la question de l'influence de l'avancée en âge et de la migration dans les situations de violences domestiques a également émergé des échanges. Ces données peuvent être mise en perspective avec les propos des personnes âgées récoltés lors des entretiens.

En comparaison avec une situation similaire chez un couple plus jeune, la quasi-totalité des participant·es âgé·es a considéré que le fait que le couple soit âgé compliquait beaucoup la situation et freinait, voire empêchait, la recherche d'aide. L'idée d'une mentalité de génération tendanciellement moins encline à se confier sur ses problèmes familiaux et voulant éviter de se confronter à de possibles jugements était très présente également. De plus, beaucoup de participant·es âgé·es ont souligné que le divorce constituait une option peu envisageable pour les gens de la génération de Monsieur et Madame D., contrairement aux couples plus jeunes. Le risque de précarité économique pour Madame D. en cas de divorce a aussi été perçu comme un frein. La peur des autorités (police, autorité de protection de l'adulte ou autres services officiels) a été mentionnée par certaines personnes âgées et certain·es professionnel·les comme un obstacle important, en raison notamment de la peur des conséquences (peur du changement, de l'inconnu et des éventuelles implications sur la situation de vie) et du « qu'en dira-t-on ».

Concernant l'influence possible de la migration sur le fait, pour Monsieur et Madame D., d'envisager de l'aide, les points de vue des interviewé·es âgé·es étaient moins unanimes. En réponse à la question de savoir s'il y avait des différences entre un couple d'origine suisse et un couple ayant un parcours migratoire (p.ex. celui de l'interviewé·e) vivant la même situation, une grande majorité de participant·es a mis l'accent sur des facteurs individuels plutôt que sur la migration ou la culture d'origine, soulignant de manière générale que les individus ont des mentalités différentes et pas le même accès à des ressources d'aide.

Une personne âgée originaire des Balkans a toutefois souligné une réticence culturelle à demander de l'aide, si un couple des Balkans de cette génération, fonctionnant de manière traditionnelle, vivait ce type de situation. Cette personne a mentionné le terme de « trahison » en référence à l'idée que Madame aille chercher de l'aide. Toutes et tous les interviewé·es ont cependant veillé à ne pas entrer dans des généralisations pour décrire un groupe de personnes et son origine migratoire.

Au niveau de l'influence de l'âge et de la culture d'origine, certain·es participant·es ont fait référence à des fonctionnements de couple « traditionnels », voire pour certain·es à une « culture machiste », dans lesquels Monsieur s'occupe des affaires liées à l'extérieur du foyer et exerce une forte autorité sur Madame, qui - de son côté - a peu de contacts avec l'extérieur.

L'aspect de la langue a également été souligné par plusieurs participant·es comme un facteur freinant l'accès à l'aide. Demander de l'aide suppose en effet de comprendre les formulaires à remplir – au-delà de la langue, l'aspect de la non-aisance avec les formulaires administratifs est présent aussi. Plusieurs participant·es ont ainsi relevé la difficulté à remplir des formulaires écrits. La présence d'un·e interprète, comme tierce personne dans un entretien d'aide, a été vue par certain·es comme pas toujours souhaitable, car élargissant le nombre de personnes ayant connaissance de la situation. Plus généralement, le manque éventuel d'aisance dans les interactions dans la langue locale a été considéré par une large

majorité de participant·es âgé·es comme un facteur limitant la recherche d'aide. L'hypothèse que les Suisses ont peut-être une meilleure connaissance des ressources d'aide a également été mentionnée par plusieurs participant·es âgé·es.

Au-delà de la maîtrise de la lecture de la langue, la difficulté à remplir des formulaires renvoie à la question de la littéracie administrative. En effet, une personne âgée d'origine étrangère pourrait être capable de lire et comprendre un formulaire, mais sans nécessairement pouvoir y répondre par écrit. Cette démarche suppose également de comprendre la terminologie spécifique à l'administration. Par exemple, nous pouvons imaginer qu'une personne puisse expliquer qu'elle est veuve, mais qu'elle ne soit pas capable de renseigner par écrit la case « état civil ». Le fait que beaucoup de démarches administratives se fassent en ligne nécessite par ailleurs des compétences numériques qui peuvent créer une barrière supplémentaire pour certaines personnes âgées, issues ou non de la migration.

L'idée d'un cumul d'obstacles à demander de l'aide était d'ailleurs très présente dans les propos des interviewé·es âgé·es. De leur point de vue, ces difficultés proviennent d'une combinaison d'éléments liés à l'âge (mentalité, éventuelle moins bonne santé, difficulté à divorcer, moins bonne mobilité, etc.) et d'éléments individuels (caractère, manière de voir les choses, éducation, etc.). Dans cette équation, la migration a été considérée comme un facteur exerçant une influence possible sur les difficultés à demander de l'aide, mais pas forcément déterminante dans toutes les situations. Une influence de la région d'origine, notamment rurale, a aussi été relevée. Une interviewée âgée, ancienne victime de violence de couple, a relaté qu'en résumé, l'accès à l'aide dépend du permis de séjour, de l'éducation et des ressources personnelles (lire, écrire, connaître la loi). Elle a souligné que si, en plus, les gens sont âgés, c'est souvent plus difficile pour eux.

De leur côté, les professionnel·les, interviewé·es lors des focus groups ont également mis l'accent sur le fait que la spécificité des situations de violences domestiques envers les personnes âgées d'origine étrangère réside surtout dans un cumul de difficultés, liées à la fois à l'avancée en âge et au parcours migratoire. Elles et ils ont relevé qu'il est important que les organisations des domaines de la vieillesse, des violences domestiques et de la migration évitent de travailler en silos, afin de garantir que les personnes âgées avec un parcours migratoire aient accès aux informations et prestations d'aide auxquelles elles ont droit, au même titre que le reste de la population âgée.

Il est à noter que beaucoup de professionnel·les ont fait référence, dans leurs propos, aux personnes qui vivent clandestinement en Suisse, et pour qui l'accès à de l'aide est d'autant plus entravé. Elles et ils ont clairement mis en évidence l'importance de la connaissance du droit aux prestations, indépendamment du statut de séjour et même si la personne est venue par regroupement familial. Elles et ils ont également rappelé le fait que, selon les lois en vigueur, une victime de violence conjugale ne peut pas être renvoyée de Suisse. Les personnes âgées interviewées, de leur côté, n'ont peu ou pas mentionné la population n'ayant pas de statut de séjour officiel en Suisse. Ceci est probablement à mettre en perspective avec le fait qu'elles étaient elles-mêmes en Suisse depuis longtemps et globalement bien intégrées (voir chapitre 2.). De plus, la situation (vignette), discutée lors des entretiens, décrivait une famille établie en Suisse de longue date, ce qui pouvait orienter la compréhension dans ce sens.

Comme les personnes âgées interviewées, les professionnel·les ont identifié le fait que les supports d'information soient disponibles uniquement dans la langue locale, les difficultés des personnes âgées à

interagir dans la langue locale avec les services proposés, et la présence éventuelle d'un-e interprète comme des freins supplémentaires à l'accès à de l'aide en cas de violences domestiques.

Nous observons ainsi une large convergence entre les perceptions des personnes âgées interviewées et celles des professionnel·les ayant participé aux focus groups dans les trois régions linguistiques quant à l'influence conjointe de l'avancée en âge et de la migration sur l'accès à l'information et sur la demande d'aide pour les personnes âgées ayant un parcours migratoire.

3.3. Conséquences sur l'accès aux ressources d'aide

Le cumul de difficultés liées à l'avancée en âge et à la migration, mis en évidence ci-dessus, entraîne un certain nombre de conséquences sur l'accès à l'information et à l'aide en cas de violences domestiques pour les personnes âgées avec un parcours migratoire :

- **Rôle déterminant de l'entourage proche et des figures professionnelles de confiance**

Comme apparu également dans nos recherches précédentes sur les violences domestiques envers les personnes âgées (Roulet Schwab et al., 2022) et sur la violence de couple chez les seniors (Roulet Schwab et al., 2023 ; Roulet Schwab et al., 2024), les interviewé·es âgé·es avec un parcours migratoire ont souligné l'importance d'être en contact et de pouvoir parler avec des personnes de confiance de leur entourage proche. Il peut s'agir de membres de leur famille ou d'ami·es, ainsi que de professionnel·les de confiance, dont le médecin traitant (et pour certain·es le prêtre). La police a également été mentionnée par plusieurs interviewé·es comme une ressource. Toutefois, chez les interviewé·es ayant été confronté·es à la guerre, la police était plutôt vue avec méfiance. Dans les focus groups, la problématique de la méfiance envers les institutions a aussi été soulignée par plusieurs professionnel·les.

Lors des focus groups, il y a été souligné à de multiples reprises que ce rôle de « figure professionnelle de confiance » peut être joué par d'autres professionnel·les en contact régulier avec des personnes âgées ayant un parcours migratoire, comme la personne enseignante de langue locale, un·e employé·e de la commune (notamment du service social ou du guichet AVS), la personne responsable d'une permanence numérique ou quelqu'un des soins à domicile. Ces figures professionnelles de confiance assument une fonction de passerelle, permettant de créer des ponts entre la personne âgée issue de la migration et le mode de fonctionnement suisse ou régional. Elles permettent à ce titre d'accompagner la personne dans la compréhension des usages, normes, attentes et habitudes locales et de l'aider à entrevoir la possibilité de demander de l'aide, sans que cela ne mette en péril sa situation de vie ou la réputation de sa famille.

- **Potentiel des proches de confiance plus jeunes pour proposer de l'aide**

Il est par ailleurs apparu, dans de nombreux entretiens et dans les focus groups, que les proches de confiance plus jeunes de l'entourage de la personne âgée (fille, belle-fille, petits-enfants, etc.), en particulier, constituent des personnes ressources importantes. Souvent plus distancé·es des modèles familiaux patriarcaux et du fonctionnement « traditionnel » dans la répartition des rôles hommes-femmes, elles et ils connaissent aussi davantage le fonctionnement des institutions et administrations en Suisse et la langue locale. Elles et ils peuvent exercer ainsi un rôle de « courroie de relais » entre la ou le proche âgé·e et les organisations et services existants (par exemple, santé et ressources d'aide en cas de violence), notamment en assurant une fonction de bouche-à-oreille.

Selon les personnes âgées interviewé·es et les professionnel·les, il importe toutefois de garder à l'esprit que la personne âgée ne perçoit pas toujours ses proches comme étant « de confiance » et que ceux-ci peuvent être parfois pris dans des conflits d'intérêts et de loyauté. Il convient donc d'être prudent avant de proposer que des proches jouent un rôle de traduction ou d'interprétariat culturel dans des situations de violences domestiques. C'est d'autant plus le cas s'il existe une forte dépendance économique, linguistique ou sociale de la personne âgée envers ses proches. Nous tenons également à ajouter qu'il ne s'agit pas de déplacer la responsabilité de l'accès à l'information et à l'aide sur les proches, mais de mieux les prendre en compte et les intégrer en tant que relais et ressources potentielles dans les stratégies de sensibilisation.

- **Réticence à passer par le groupe de la communauté culturelle d'origine et de la famille élargie**

Après de premières réponses évoquant pour la quasi-totalité des interviewé·es l'entourage familial de confiance et le médecin de famille, nous leur avons demandé qui d'autre pourrait aider dans une situation de violences domestiques et si la communauté culturelle serait une ressource pour accéder à l'aide. Les réponses ont été unanimes : les interviewé·es n'imaginaient pas que ce soit une option de passer par le groupe de la communauté d'origine ou de la famille élargie pour obtenir de l'aide. Les raisons évoquées étaient la honte, la peur d'être jugé·es, et le besoin que la question reste privée. Ce constat influence directement nos recommandations aux organisations (voir chapitre 5. « Recommandations et mesures »), la communauté d'origine, en tant que groupe, n'étant pas du tout considérée par les personnes âgées interviewées comme une ressource pour accéder à de l'aide en cas de violences domestiques.

- **Importance de se sentir légitime à demander de l'aide**

La légitimité à demander de l'aide est apparue en filigrane dans beaucoup d'entretiens en référence à des situations de violences domestiques affectant des connaissances des interviewé·es. Il a ainsi souvent été mentionné par les interviewé·es âgé·es qui a recommandé personnellement à la victime de demander de l'aide - le médecin, la professeure de français, etc. – et le rôle décisif que cette recommandation a joué dans la demande effective d'aide. Cet aspect était aussi présent dans notre recherche sur la violence de couple chez les seniors, et est encore plus marqué chez les personnes âgées avec un parcours migratoire que nous avons interviewé·es.

Nous pouvons faire l'hypothèse que ce sentiment de non-légitimité est lié à la perception que la violence au sein de la famille appartient à la sphère privée (Krug et al., 2002 ; Prévention suisse de la criminalité, 2024) et renvoie donc à la responsabilité individuelle. De plus, chez les personnes âgées avec un parcours migratoire, ce sentiment de non-légitimité à recevoir de l'aide pourrait être renforcé par le fait de se percevoir comme « partiellement suisses » et, par conséquent, comme ayant moins droit que les Suisses d'origine à une aide formelle de l'Etat. Le même constat a été fait par rapport au non-recours à des prestations sociales (Lederrey, Martenot, Turtschi, & ODAE romand 2024) ou aux prestations d'aide sociale (Mey & Kurt, 2024).

- **Nécessité d'accessibilité de l'information**

Les difficultés liées à la langue ont aussi été largement mises en avant comme un frein important à l'accès à de l'aide pour les victimes âgées ayant un parcours migratoire. Mettre à disposition de la documentation en plusieurs langues et offrir la possibilité de recourir à un·e interprète ont été mentionnés comme des

moyens de faciliter l'accès à l'information. Cette « facilitation » de l'accès à de l'information et à du soutien passe également par une aide pour « décrypter » le fonctionnement des institutions suisses et entrer dans la logique administrative (nombreux formulaires à remplir, justificatifs à fournir, rôle croissant du numérique, etc.), c'est-à-dire pour soutenir la littéracie administrative. Pour les personnes qui rencontrent des difficultés avec la langue locale à l'écrit, cet obstacle peut être d'autant plus présent. De plus, la gratuité ou non des prestations doit être claire, comme mis en évidence dans un focus group et lors d'une interview avec une personne âgée.

Il est par ailleurs nécessaire de tenir compte de la diversité de la population âgée en diversifiant les supports et les canaux de communication (papier, numérique, etc.) et les portes d'entrée de diffusion. Comme souligné dans les focus groups, les personnes dites « âgées » peuvent en effet avoir entre 60 ans et 90 ans et plus et leur « parcours migratoire » représenter des réalités très différentes (migration économique, en contexte de guerre, etc.). Leur réalité de vie, leurs ressources et leurs habitudes peuvent donc être très variées, notamment en lien avec l'utilisation du numérique. Par ailleurs, les personnes âgées avec un parcours migratoire peuvent appartenir à des diasporas différentes ou provenir de diverses régions d'un même pays (notamment plus ou moins rurales). Pour les toucher aussi largement que possible, il importe donc de varier les manières et les moyens d'entrer en contact avec elles et de diffuser des messages de sensibilisation.

- **Prévention des risques de stéréotypes et de stigmatisation dans la communication**

Dans la thématique des violences domestiques envers les personnes âgées avec un parcours migratoire, l'écueil du stéréotype de « l'étranger violent – violent parce qu'il serait étranger » présente un risque de glissement souligné par certain-es interviewé-es comme par des professionnel·les des focus groups. Pour éviter cet écueil, il convient d'adopter une approche basée sur des faits vérifiés et centrée sur l'égalité des droits. Il importe pour cela d'user d'une communication fine et adaptée à la diversité de la population-cible. Plusieurs professionnel·les ont relevé, lors des focus groups, l'importance pour cela des démarches participatives, incluant des personnes concernées, dans l'élaboration d'outils ou de supports de communication. Pour s'assurer de l'accessibilité des offres d'aide, il est également nécessaire de veiller à comment l'information sur ces prestations est communiquée, par quel biais, et avec quelles précisions sur leurs modalités et leurs capacités à protéger les personnes.

- **Importance d'une approche indirecte pour faciliter l'accès aux ressources d'aide**

Lors des focus groups avec les professionnel·les, l'importance – face au tabou de la violence domestique et aux difficultés d'accès aux ressources d'aide – d'une approche indirecte et non confrontante, par des ressources non spécifiques, pour atteindre les victimes âgées ayant un parcours migratoire a été soulignée à maintes reprises.

A ce propos, le rôle à jouer des points de contact généralistes, qui fonctionnent comme un « guichet unique » (p.ex. guichets d'accueil en lien avec la vieillesse mais non spécifiques à la violence, notamment dans les communes ; séances de préparation à la retraite permettant d'aborder des questions liées à la santé, aux relations sociales et aux aspects financiers), a été fortement souligné. Il en est de même de la nécessité de sensibiliser et de soutenir le personnel en contact avec la population âgée, migrante et non-migrante, notamment avec des outils de repérage de la violence domestique. Comme souligné lors d'un focus group avec les professionnel·les, l'accès aux services spécialisés se fait en effet souvent par l'intermédiaire de services non liés à la violence. A ce titre, il est également apparu comme judicieux, pour

certain-es interviewé-es, d'intégrer systématiquement des informations concernant les ressources d'aide en cas de violences domestiques dans d'autres informations en lien avec le passage à la retraite et de les diffuser lors d'événements sur d'autres thématiques (p.ex. accueil des personnes nouvellement retraitées dans les communes).

Des activités de proximité sur des thèmes larges (par exemple, Cafés narratifs proposant de discuter sur des thèmes généraux comme le bien-être ou projection de film avec discussion-rencontre) ont également été recommandés par les professionnel·les lors des focus groups. Elles permettent aux personnes âgées avec un parcours migratoire de rencontrer d'autres personnes, de thématiser la question du bien-être et de créer des liens de confiance. Dans la même idée, les conciergeries de quartier au Tessin (Portinerie di quartiere) constituent des contextes de proximité qui favorisent la circulation de l'information, la construction de relations de confiance, et qui peuvent servir de passerelles vers les services d'aide.

4. Conclusions

Cette étude montre que la question des violences domestiques est perçue globalement de manière assez similaire par les personnes âgées avec un parcours migratoire et celles d'origine suisse. **Des normes familiales patriarcales plus marquées dans certains segments de la culture d'origine** viennent parfois toutefois s'ajouter aux normes générationnelles également présentes en Suisse parmi les générations âgées, telles que le fait de vouloir résoudre les problèmes sans aide extérieure, la peur du qu'en-dira-t-on et la valorisation du fait de supporter les épreuves de la vie. Ces normes générationnelles, auxquelles s'additionnent les normes familiales patriarcales issues de la culture d'origine, peuvent entraver l'accès aux ressources d'aide, comme déjà mis en évidence dans notre précédent projet sur la violence de couple chez les seniors (Roulet Schwab et al., 2023, 2024). **Les situations de violences domestiques envers des personnes âgées avec un parcours migratoire ne présentent donc pas forcément en soi de spécificités, mais sont plutôt marquées par un cumul d'obstacles dans l'accès à de l'aide** : méconnaissance et craintes à l'égard du fonctionnement des institutions suisses, faible littéracie administrative, maîtrise peu élevée de la langue locale, perception plus patriarcale des rôles familiaux, peu de contacts sociaux hors de la famille et de la communauté d'origine, etc.

Contrairement à certaines représentations sociales et culturelles, **les personnes âgées interviewées ne semblaient pas considérer le groupe de la communauté d'origine et ou celui de la famille élargie comme une ressource en cas de violences domestiques, notamment par peur du jugement et des ragots. Plusieurs d'entre elles ont cependant identifié la fille, la belle-fille ou la sœur, ainsi que le médecin traitant, comme des personnes vers qui se tourner pour parler de sa situation en cas de violences domestiques.**

Pour toucher les personnes âgées avec un parcours migratoire, il importe de réfléchir à comment les atteindre et comment rendre les messages de prévention accessibles et entendables. A ce titre, **aborder le sujet de manière indirecte et non confrontante semble constituer, selon l'expérience des professionnel·les interviewé-es, une stratégie à privilégier.** Il est très important par conséquent de **viser une diffusion large des messages et du matériel de sensibilisation, afin d'atteindre - de manière à la fois ciblée et indirecte - les personnes âgées avec un parcours migratoire et victimes de violences domestiques, partout là où elles sont.** Les proches de confiance des seniors issu-es de l'immigration (p.ex. fille, belle-fille, petits-enfants, sœur, médecin de famille, etc.) constituent de précieux relais pour que le travail de sensibilisation aux violences domestiques touche les personnes âgées concernées et qu'il soit possible de leur proposer l'aide à laquelle elles ont le droit au même titre que le reste de la population.

5. Liste de recommandations et mesures

A l'attention des responsables des administrations et organisations fédérales, cantonales et communales des domaines de la vieillesse, de la santé, du social et de la migration

Axe I : INFORMATION

Recommandation 1 : Diffuser aussi largement que possible, et dans différents formats, des informations simples et adaptées sur les violences domestiques et les prestations d'aide disponibles.

Mesures

1.1 Varier les formats (papier et numérique) et favoriser une diffusion large pour atteindre les personnes là où elles ont des contacts extérieurs, par exemple dans les communes, bureaux d'assurances sociales, journaux, télévision, radio, cabinets médicaux et paramédicaux, soins à domicile, pharmacies, paroisses, activités de quartier, offres pour seniors, associations en lien avec la migration, cours de langue locale, lieux de formation, etc.

1.2 Formuler le contenu des supports d'informations (flyers, affiches, sites web) de manière simple et imagée par exemple à l'aide de textes courts (p.ex. FALC), d'icônes, d'images et de schémas.

1.3 Intégrer des témoignages et divers exemples concrets (p.ex. sous la forme de courtes vignettes inspirées de situations réelles) de situations de violences domestiques.

1.4 Veiller à représenter la diversité de la population âgée en Suisse (âge, état de santé, milieu socio-économique, origine culturelle, etc.) sans mettre le focus spécifiquement sur les personnes âgées avec un parcours migratoire, afin d'éviter toute stigmatisation.

1.5 Mettre en évidence les informations sur les droits et les possibilités d'aide quels que soient le statut de séjour et l'âge dans les supports d'information sur les violences domestiques et la présentation des offres de soutien.

1.6 Utiliser des solutions technologiques pour faciliter l'accès à des traductions dans différentes langues de supports d'information sur les violences domestiques (flyers, affiches, contenus de sites web), par exemple en intégrant un QR-Code permettant d'accéder à du matériel traduit ou, pour les sites web, un dispositif de traduction automatique dans le navigateur.

Recommandation 2 : Sensibiliser de manière indirecte les personnes âgées avec un parcours migratoire, en passant par l'entourage familial proche et les figures professionnelles de confiance en tant que « passerelle d'informations ».

Mesures

2.1 Sensibiliser les proches de confiance, notamment plus jeunes, de personnes âgées avec un parcours migratoire (filles, belles-filles, sœurs, petits-enfants, etc.) pour les inciter à aborder le sujet avec leurs proches âgé-es (parents âgés, grands-parents, oncle et tante, etc.), les informer

des ressources d'aide existantes en Suisse et les inciter à les accompagner dans une démarche de demande d'aide (p.ex. participer à une consultation avec le médecin de famille, prendre contact ensemble avec une association spécialisée).

2.2. Sensibiliser les professionnel·les de première ligne, en contact direct et régulier avec des personnes âgées ayant un parcours migratoire (personnel de cabinets médicaux, pharmacies, guichets communaux, maisons de quartier, lieux de rencontre d'associations culturelles, paroisses, soins à domicile, consultations sociales, etc.), pour qu'elles et ils soient en mesure de transmettre, de manière appropriée, des informations pertinentes sur les violences domestiques et sur les ressources d'aide existantes.

2.3 Sensibiliser l'entourage proche et les professionnel·les de première ligne à l'importance d'une stratégie des petits pas et au fait qu'il est possible d'agir de manière indirecte sur la situation de violence **en renforçant les ressources et le pouvoir d'agir de la personne victime** (p.ex. renforcement des contacts sociaux, des compétences administratives et numériques, etc.).

2.4 Sensibiliser l'entourage proche et les professionnel·les de première ligne au fait qu'il est essentiel de dire explicitement à la personne âgée concernée qu'elle a droit à de l'aide pour que celle-ci se sente entièrement légitime à entreprendre des démarches.

PROPOSITIONS D'IMPLEMENTATION du Groupe de pilotage :

- **Réutiliser le matériel de la campagne de sensibilisation « Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide »** (Prévention suisse de la criminalité, Centre de compétence Vieillesse sans violence, Aide aux victimes Suisse) lancée en 2023.
- **Créer une version courte et simplifiée (flyer A5) du Leporello** de la campagne.
- **Privilégier un visuel et un contenu courts, simples et rassurants**, qui ne soient pas trop confrontants.
- **Traduire le flyer dans les trois principales langues nationales** (allemand, français et italien) **et dans les cinq langues les plus parlées par la population âgée** en Suisse (portugais, espagnol, albanais, serbe, croate et anglais).
- **Diffuser largement le flyer, sous forme papier et numérique, dans tous les lieux régulièrement fréquentés par les personnes âgées et leurs proches** : cabinets médicaux, pharmacies, guichets communaux, consultations sociales, maisons de quartier, commerces, postes, lieux de rencontres culturels, etc.

Axe II : FORMATION

Recommandation 3 : Former le personnel non spécialisé administratif et socio-pédagogique, en contact par sa fonction avec des personnes âgées, au repérage des situations de violences domestiques, aux enjeux migratoires et à l'orientation vers des ressources d'aide.

Mesures

3.1 Faire connaître la hotline spécialisée du Centre de compétence national Vieillesse sans violence (0848 00 13 13) en tant que ressource gratuite et confidentielle d'écoute, d'information et de conseils, destinée autant aux personnes âgées, à leur entourage qu'aux professionnel·les.

3.2 Développer et diffuser une formation de sensibilisation e-learning destinée au personnel administratif et socio-pédagogique en contact par sa fonction avec des personnes âgées (par exemple personnel d'accueil de consultations médico-sociales et de guichets communaux, d'animation d'activités sociales et culturelles, de cours de langue), **permettant d'acquérir des connaissances de base pour augmenter sa vigilance et être capable d'orienter les personnes concernées** vers les ressources appropriées.

Recommandation 4 : Former et outiller le personnel spécialisé dans les domaines de la santé, du social, du vieillissement et de la migration en contact avec des personnes âgées (p.ex. soins à domicile, médecins de famille, personnel hospitalier, organisations caritatives, Pro Senectute) **à la détection précoce, à l'identification des besoins des personnes concernées et à l'accompagnement vers des ressources d'aide.**

Mesures

4.1 Intégrer, dans les offres de formation continues existantes en lien avec les violences domestiques, des contenus spécifiques concernant les personnes âgées, notamment avec un parcours migratoire (impact du passage à la retraite, freins particuliers dans l'accès à l'aide, aspects générationnels et culturels et effets possibles sur la demande d'aide, enjeux en lien avec le permis de séjour, exposition prolongée à la violence, etc.).

4.2 Intégrer dans les formations initiales en médecine, soins infirmiers, travail social, accompagnement psycho-social et filières apparentées des enseignements sur les violences domestiques envers les personnes âgées, en incluant aussi celles avec un parcours migratoire.

4.3 Veiller à inclure les dimensions de l'âge avancé et du parcours migratoire dans les outils de détection et d'orientation en cas de violences domestiques (p.ex. DOTIP, violentomètre, carte de réseau des ressources).

PROPOSITIONS D'IMPLEMENTATION du Groupe de pilotage :

- **Adapter le module e-gaming de formation continue existant actuellement pour le personnel des pharmacies (EGALITE.CH)**, afin de former le personnel de l'accueil au niveau des structures de proximité (bureaux d'assurances sociales, communes, CMS, consultations sociales, maisons de quartier, etc.)
- **Communiquer auprès des Hautes Ecoles et autres lieux de formation sur la nécessité d'inclure explicitement les personnes âgées**, aussi celles avec un parcours migratoire, dans les enseignements, outils professionnels et études concernant les violences domestiques et **mettre à leur disposition du matériel de sensibilisation et d'information.**

Axe III : CONTACTS SOCIAUX

Recommandation 5 : Renforcer les possibilités de contact à l'extérieur du domicile pour les personnes âgées avec un parcours migratoire, afin de soutenir leur inclusion sociale et leur pouvoir d'agir.

Mesures

5.1 Inciter les proches (filles, belles-filles, petits-enfants, sœur, etc.) de personnes âgées avec un parcours migratoire, en particulier de femmes mariées, à accompagner leurs proches âgés dans des sorties et des activités à l'extérieur du domicile (par exemple sorties au marché avec la belle-fille, cours de langue avec la sœur, consultation médicale ou à la pharmacie avec la fille, démarche chez un opérateur mobile avec le petit-fils), **afin de prévenir l'isolement, de favoriser la participation sociale et d'augmenter le pouvoir d'agir.**

5.2 Encourager les personnes âgées – en particulier les femmes âgées – à participer à des activités sociales dans leur quartier (par exemple activités créatives, partage de recettes culinaires, après-midi jeux de société) **et à suivre des activités formatrices de proximité** (par exemple cours de langue, gestion de budget, cours d'informatique), **afin de renforcer leur indépendance vis-à-vis de leur entourage familial et leur inclusion sociale.**

5.3 Intégrer subtilement la thématique des violences domestiques dans des activités sociales ou culturelles à bas seuil fréquentées par des personnes âgées, notamment avec un parcours migratoire (par exemple cafés-rencontres, Femmes-Tische/Hommes-Tische, projections de films et conférences, activités organisées par la commune ou des associations), **afin d'aborder ce sujet de manière non confrontante et de permettre la réflexion.**

PROPOSITIONS D'IMPLEMENTATION du Groupe de pilotage :

- **Diffuser largement le rapport de l'étude « Violences envers les personnes âgées avec un parcours migratoire : étude et recommandations VPA-MIGR » et la liste de recommandations et de mesures auprès des administrations et organisations fédérales** (Bureau fédéral de l'égalité BFEG, Office fédéral des assurances sociales OFAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, etc.), **cantonales** (Départements cantonaux de la santé et de la cohésion sociales, programmes cantonaux de santé publique, bureaux cantonaux de l'égalité entre femmes et hommes, etc.) **et communales.**

Axe IV : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE

Recommandation 6 : Favoriser les occasions d'échange et de partage d'expériences entre professionnel·les des domaines de la vieillesse, des violences domestiques et de la migration – issues notamment d'organisations étatiques, d'œuvres d'entraide et de communes –, **pour améliorer la connaissance mutuelle des offres et des prestations.**

Mesures

6.1 Veiller à ce que les rencontres professionnelles (journées d'études, rencontres de réseau, etc.) organisées sur le thème des violences domestiques **intègrent les dimensions de l'âge avancé et de l'origine culturelle** et réunissent des participant·es des domaines des violences domestiques, de la vieillesse et de la migration.

6.2 Inviter les services d'aide en cas de violences domestiques à venir présenter leurs prestations, les modalités de leur prise en charge et les droits des victimes (p.ex. concernant le permis de séjour, la nécessité ou non d'un dépôt de plainte, les aides financées) **lors de colloques d'équipe de professionnel·les des domaines de la vieillesse ou de la migration.**

6.3 Veiller à réunir, lors de l'analyse de situations de violences domestiques concernant une personne âgée avec un parcours migratoire (supervisions et interventions d'équipes, réunions de réseau, etc.), **des professionnel·les de la vieillesse, des violences domestiques et de la migration**, afin de croiser leurs regards et expériences et d'identifier les possibilités répondant le mieux à la situation et aux besoins de la personne âgée concernée.

6.4 S'assurer que la parole a été donnée à la personne âgée victime de violences domestiques concernant ses souhaits et besoins et **veiller à ce que les mesures mises en place respectent sa situation spécifique, son rythme et ses priorités** (dans la mesure de sa capacité de discernement).

6.5 Prévoir du temps pour le travail collaboratif autour de situations de violences domestiques dans les cahiers des charges et identifier les financements adéquats et la manière de les mobiliser (p.ex. intitulé à indiquer dans le reporting des heures, code pour la facturation).

6.6 Intégrer explicitement la population âgée avec un parcours migratoire dans la politique fédérale, cantonale et communale en lien avec la vieillesse et les violences domestiques (p.ex. mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, concept / stratégie Vieillesse, Programme d'impulsion national pour prévenir la violence sur les personnes âgées, représentation dans les conseils des seniors, renforcement des collaborations entre Délégué·e aux personnes âgées et Délégué·e aux étrangers·ères).

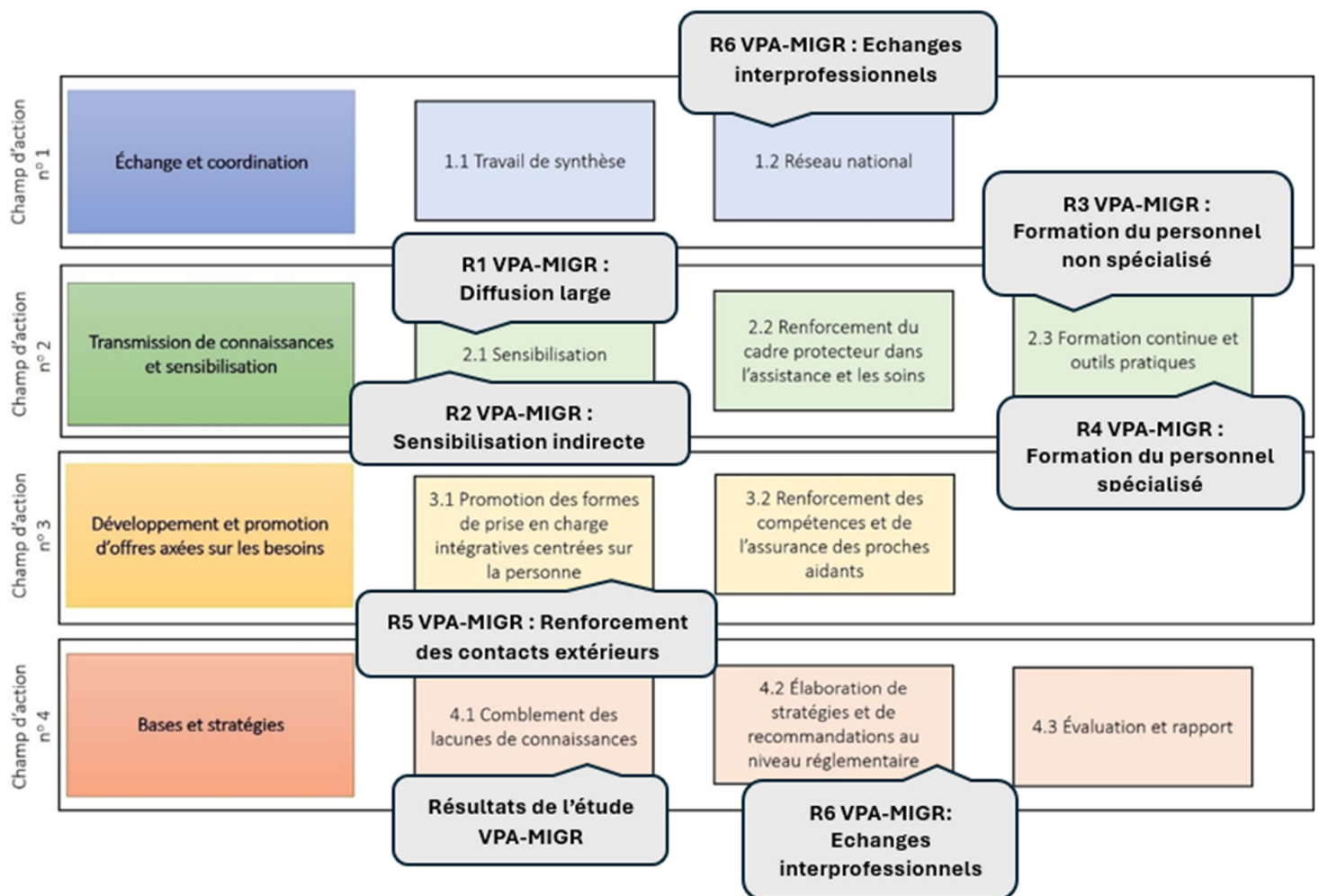
PROPOSITIONS D'IMPLEMENTATION du Groupe de pilotage :

- **Organiser un colloque national** sur les violences envers les personnes âgées avec un parcours migratoire, à la suite de la publication de l'étude.
- Ce colloque s'adresserait à **toutes les organisations suisses des domaines de la vieillesse, de la santé, du social et de la migration, ainsi qu'aux administrations fédérales, cantonales et communales.**

6. Ancrage des recommandations VPA-MIGR dans le Programme national d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées

Les recommandations et mesures issues du projet VPA-MIGR (voir chapitre 5.) apportent une contribution substantielle aux champs d'actions et mesures définis dans le Programme national d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées, adopté par le Conseil fédéral en mars 2026.

Figure 1 : Ancrage prioritaire des recommandations VPA-MIGR dans les champs d'action du Programme d'impulsion national pour prévenir la violence sur les personnes âgées



Références bibliographiques

Alsinai, A., Reygers, M., Di Mascolo, L., Kafka, J., Rowhani-Rahbar, A., Adhia, A., Bowen, D., Shanahan, S., Dalve, K., & Ellyson, A. M. (2023). *Use of immigration status for coercive control in domestic violence protection orders*. *Frontiers in Sociology*, 8, 1146102.

Armstead, T. L., Wilkins, N., & Nation, M. (2021). *Structural and social determinants of inequities in violence risk: A review of indicators*. *Journal of Community Psychology*, 49(4), 878–906.
https://stacks.cdc.gov/view/cdc/89015/cdc_89015_DS1.pdf

Bolzman, C., Fibbi, R., & Vial, M. (2006). What to do after retirement? Elderly migrants and the question of return. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 32(8), 1359–1375.

Bolzman, C., Kaeser, L., & Christe, E. (2017). Transnational mobilities as a way of life among older migrants from Southern Europe. *Population, Space and Place*, 23(5), e2016.
<https://doi.org/10.1002/psp.2016>

Bolzman, C., Gakuba, T.-O., & Minko, S. (2016). Résidents inattendus : trajectoires, dilemmes et situations de vie des Africains et Latino-Américains âgés en Suisse francophone. *Vie sociale*, (16), 79–90.
<https://doi.org/10.3917/vsoc.164.0079>

Bolzman, C., & Vagni, G. (2015). Égalité de chances ? Une comparaison des conditions de vie des personnes âgées immigrées et “nationales”. *Hommes & migrations*, (1309), 19–28.
<https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3062>

Centre social protestant Genève. (2025). *Une meilleure protection pour les femmes migrantes victimes de violence domestique*. Repéré à : <https://csp.ch/geneve/une-meilleure-protection-pour-les-femmes-migrantes-victimes-de-violence-domestique/>

Ciobanu, R. O., & Bolzman, C. (2019). Older immigrants living in Switzerland and ambivalence related to return around the retirement period. *International Journal of Comparative Sociology*, 60(1–2), 14–36.

Confédération suisse (2020). *Prévenir la violence sur les personnes âgées. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 15.3945 Glanzmann-Hunkeler du 24 septembre 2015*. Berne, Suisse : Confédération suisse. Repéré à : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/alters-und-generationspolitik/gewalt-im-alter.html>

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (2024). *Communiqué de presse. Campagne en ligne pour faire connaître l'aide aux victimes en mettant l'accent sur les personnes âgées*. Repéré à : <https://sodk.ch/fr/documentation/publications/faire-connaître-l'aide-aux-victimes-campagne-en-ligne-centrée-sur-les-personnes-âgées/>

Fink, R., Roulet Schwab, D., Hugentobler, V., Perrin, C., & Piecek, M. (2021). *Rapport de synthèse Mandat « Vieillir 2030 ». Réalisation de focus groups dans le cadre de la stratégie « Vieillir 2030 »*. Lausanne, Suisse : senior-lab et HETSL. Repéré à : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/DGCS/202112_Rapport_de_synth%C3%A8se_Vieillir_2030_Version_publicue.pdf

Forum national Age et Migration, voir : <https://www.age-migration.ch/visionf>

Guest, Greg & Bunce, Arwen & Johnson, Laura. (2006). How Many Interviews Are Enough?. *Field Methods* - FIELD METHOD. 18. 59-82. DOI:[10.1177/1525822X05279903](https://doi.org/10.1177/1525822X05279903) (pdf en open access).

Hily, M.-A., & Poiret, C. (2020). *Situations de violence et migration*. <https://journals.openedition.org/remi/14312>

Khazaei, F. (2019). Les violences conjugales à la marge : le cas des femmes migrantes en Suisse. *Cahiers du Genre*, 71–90. <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-71>

King's College London. (2019). *New study finds migrant women experience high levels of violence but are often too afraid to report it*.

Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy J. A., Zwi, A. et Lozano-Ascencio, R. (Éds). (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé. Repéré à : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9241545615>

Krüger, P., Bannwart, C., Bloch, L. et Portmann, R. (2020). *Gewalt im Alter verhindern – Grundlagenbericht*. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS. Repéré à : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.exturl.html?lang=fr&lnr=02/20#pubdb>

Lederrey, M., Martenot, A., Turtschi, E. & ODAE romand (2024), *Vieillir en tant qu'étranger·ère en Suisse. Portraits et enjeux*, Observatoire romand du droit d'asile et des étranger·ères (ODAE romand). Repéré à : https://odae-romand.ch/wp/wp-content/uploads/2024/01/Rapport-thematique_web_06.02.2024.pdf

Mey, E. & Kurt, S. (2024), *Le droit des étrangers dissuade les personnes migrantes de recourir à l'aide sociale*, Sécurité Sociale CHSS. Repéré à : <https://sozialesicherheit.ch/fr/le-droit-des-etrangers-dissuade-les-personnes-migrantes-de-recourir-a-laide-sociale/>

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE). (2011). *Femmes étrangères victimes de violences conjugales en Suisse romande*. Repéré à : <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/migration-asile/femmes-etrangees-victimes-de-violences-conjugales-suisse-romande>

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE). (2022). *Femmes migrantes victimes de violences*. Repéré à : https://odae-romand.ch/wp/wp-content/uploads/2023/02/panorama_04_pp_haute1.pdf

Oeschger, A. (2024). Une recherche sur la violence institutionnelle en Suisse. *Revue Quart Monde*, 271, 19–23. <https://www.revue-quartmonde.org/11476>

Office fédéral de la statistique (2019). *Comment se porte la population issue de la migration en Suisse ?* Neuchâtel : OFS. Repéré à : https://static1.squarespace.com/static/5fa901f9907d2a049c875509/t/5fbb8c0b2b4bfe31fd8aeac2/1606126614020/2019_bfs_Wohlbefinden_bericht_f.pdf

Office fédéral de la statistique (2022). *Population résidante permanente selon la nationalité, les groupes d'âge et le sexe*. Neuchâtel : OFS. Repéré à :

https://static1.squarespace.com/static/5fa901f9907d2a049c875509/t/6500389712cdf01a0893b4a1/1694513303236/2022_Population+se- lon+nationalit%C3%A9+%C3%A2ge+sexe.pdf

Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2026). *Programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées donnant suite à la motion Glanzmann-Hunkeler 21.3715*. Berne : OFAS. Repéré à : https://www.bsv.admin.ch/dam/fr/sd-web/kp5mUQqzrKli/2026_03_20-%20Konzept%20Impuls- programm%20FR_bf.pdf

Organisation mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Repéré à : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9241545615>

Organisation mondiale de la Santé. (2025). *Le bilan est lourd : 840 millions de femmes sont victimes de violences conjugales ou sexuelles*. Repéré à : <https://www.who.int/fr/news/item/19-11-2025-lifetime-toll--840-million-women-faced-partner-or-sexual-violence>

Roulet Schwab, D. (2022). Lutte contre la maltraitance des aînés en Suisse : bilan et analyse critique. *Gérontologie & Société*, 44(169), 131-146. <https://doi.org/10.3917/g1.169.0131>

Roulet Schwab, D., Roulet Jeanneret, F., Fink, R., & Rauber, G. (2022). *Rapport de synthèse. Perceptions de personnes âgées et de proches envers les ressources d'aide en cas de violences domestiques en Suisse. Module complémentaire au projet national « Violence dans les couples âgés (VCA) : étude et développement de matériel de sensibilisation »*. Lausanne, Suisse : Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO). Repéré à : https://www.skppsc.ch/de/wp-content/uploads/sites/2/2023/03/vca_rapport-synthese-psc_decembre-2022_version-publique.pdf

Roulet Schwab, D., Rauber, G., Roulet Jeanneret, F., Mooser, S., Casellini-Le Fort, V., Canova, N., & Fink, R. (2023). *Résumé. Violence de couple chez les seniors en Suisse : Expériences, perceptions et accès aux ressources d'aide du point de vue d'anciennes victimes, de seniors et de professionnel-le-s des domaines du vieillissement et des violences domestiques*. Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et senior-lab. Repéré à : https://vieillesesansviolence.ch/wp-content/uploads/2023/12/Re-sume_etude_violence-de-couple-seniors_decembre-2023.pdf

Roulet Schwab, D., Rauber, G., Roulet Jeanneret, F., Mooser, S., Casellini-Le Fort, V., Canova, N., & Fink, R. (2024). *Rapport final. Violence de couple chez les seniors en Suisse : Expériences, perceptions et accès aux ressources d'aide du point de vue d'anciennes victimes de violence, de personnes âgées et de professionnel-le-s travaillant dans les domaines du vieillissement et des violences domestiques*. Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et senior-lab. Repéré à : https://vieillesesansviolence.ch/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-final_Violence-couple-seniors_La-Source_Juin-2024.pdf

Prévention suisse de la Criminalité. (2024). *Péril en la demeure Pourquoi la violence domestique n'est pas une affaire privée*. Repéré à : <https://votrepolice.ch/app/uploads/violencedomestique.pdf>

Rédaction et contact

Dr. Delphine Roulet Schwab

Professeure

Co-responsable du senior-lab

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source

d.rouletschwab@ecolelasource.ch

+41 21 556 43 91

Floriane Roulet Jeanneret

Collaboratrice scientifique

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source et senior-lab

Gabriela Rauber

Collaboratrice scientifique

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source et senior-lab

Rafael Fink

Collaborateur scientifique

Responsable de la communauté du senior-lab

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source